



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PRÉFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Secrétariat général aux politiques publiques

Direction des affaires juridiques

N° Spécial

09 novembre 2023

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PRÉFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-France

du 09 novembre 2023

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PRÉFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE	Page
N° -	12.10.2023	ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL portant adhésion au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (Sigeif) de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel ».	3

PRÉFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
Secrétariat général aux politiques publiques
Direction des affaires juridiques

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

Portant adhésion au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (Sigeif) de la commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel »

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
Commandeur de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LA PRÉFÈTE DU VAL-DE-MARNE,
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU VAL-D'OISE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DES YVELINES,
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-32, L. 2224-34 et L. 5211-18 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 13 février 1934 autorisant la création du syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 4 juin 1987 autorisant la modification de la dénomination du syndicat des communes de la banlieue de Paris pour le gaz en « syndicat des communes d'Île-de-France pour le gaz » ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 29 mars 1994 autorisant les modifications statutaires portant extension des compétences à l'électricité et le changement de dénomination du syndicat des communes d'Île-de-France pour le gaz en « Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France » ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 8 juin 2001 autorisant les modifications statutaires portant adoption des modalités législatives nouvelles relatives à l'intercommunalité, et extension des compétences en matière d'occupation du domaine public communal, de communication électronique, de télécommunications, de radiodiffusion, de vidéocommunication, de sécurité et de protection de l'environnement ;

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 8 décembre 2014 portant extension des compétences du SIGEIF, et transformation de l'établissement en syndicat mixte fermé résultant de la substitution de la communauté d'agglomération « Les Portes de l'Essonne » à la commune de Morangis (91) pour les compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel ;

Vu la délibération n°23-13 du comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France en date du 6 février 2023 autorisant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bures-sur-Yvette du 11 avril 2023 demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 11 mai 2023 du conseil municipal de la commune des Loges-en-Josas approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 15 mai 2023 du conseil municipal de la commune de Saint-Martin-du-Tertre approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 22 mai 2023 du conseil municipal de la commune de Roissy-en-France approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 23 mai 2023 du conseil municipal de la commune de Vaires-sur-Marne approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 23 mai 2023 du conseil municipal de la commune de Villaines-sous-Bois approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 24 mai 2023 du conseil municipal de la commune de Gagny approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 25 mai 2023 du conseil municipal de la commune de Margency approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 25 mai 2023 du conseil municipal de la commune de Servon approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 25 mai 2023 du conseil municipal de la commune de Vaucresson approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 30 mai 2023 du conseil municipal de la commune de Marcoussis approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 30 mai 2023 du conseil municipal de la commune de Mitry-Mory approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 31 mai 2023 du conseil municipal de la commune du Bourget approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 5 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Courtry approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 9 juin 2023 du conseil municipal de la commune d'Andilly approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 9 juin 2023 du conseil municipal de la commune d'Attainville approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 9 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Baillet-en-France approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 9 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Bonneuil-en-France approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 9 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Brou-sur-Chantereine approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 9 juin 2023 du conseil municipal de la commune d'Epinay-sur-Seine approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 9 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Jouy-En-Josas approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 9 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Montmorency approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 9 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Nozay approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 9 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Périgny-sur-Yerre approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 9 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Puteaux approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 9 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Vaujours approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 12 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Celle-Saint-Cloud approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 14 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Goussainville approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 15 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Montesson approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 15 juin 2023 du conseil municipal de la commune du Tremblay-en-France approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 20 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Maisons-Alfort approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 21 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Fontenay-en-Parisis approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 21 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Marne-la-Coquette approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 22 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Bouffémont approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 22 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Marolles-en-Brie approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 22 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Sannois approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 24 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Villepinte approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 26 juin 2023 du conseil municipal de la commune d'Arnouville approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 26 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Carrières-sur-Seine approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 26 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Chilly-Mazarin approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 26 juin 2023 du conseil municipal de la commune Garges-lès-Gonesse approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 26 juin 2023 du conseil municipal de la commune du Louvres approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 26 juin 2023 du conseil municipal de la commune du Thillay approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 27 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Chaville approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 27 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Nogent-sur-Marne approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 27 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Villeparisis approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 28 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Charenton-le-Pont approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 28 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Velizy-Villacoublay approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 29 juin 2023 du conseil municipal de la commune d'Alfortville approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 29 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Belloy-en-France approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 29 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Bois-d'Arcy approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 29 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Chauvry approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 29 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Domont approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 29 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Dugny approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 29 juin 2023 du conseil municipal de la commune d'Enghien-les-Bains approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 29 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Groslay approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 29 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Neuilly-sur-Seine approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 29 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Saint-Maurice approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 29 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Sèvres approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 29 juin 2023 du conseil municipal de la commune de Villebon-sur-Yvette approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 30 juin 2023 du conseil municipal de la commune d'Ermont approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 5 juillet 2023 du conseil municipal de la commune de Montmagny approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 5 juillet 2023 du conseil municipal de la commune de Montsault approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 6 juillet 2023 du conseil municipal de la commune de Fontenay-le-Fleury approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Vu la délibération du 6 juillet 2023 du conseil municipal de la commune de Saint-Cloud approuvant l'adhésion de la commune de Bures-sur-Yvette au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel » ;

Considérant que les conseils territoriaux des établissements publics territoriaux de Grand-Orly Seine Bièvre et de Grand Paris Seine Ouest, que les conseils communautaires des communautés d'agglomération de Paris-Saclay, de Val Parisis, et de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des trois forêts, et que les conseils municipaux des communes d'Antony, d'Argenteuil, d'Asnières-sur-Seine, d'Aubervilliers, d'Aulnay-sous-Bois, de Bagneux, de Bagnole, de Ballainvilliers, de Béhémont-la-Forêt, de Bièvres, du Blanc-Mesnil, de Bois-Colombes, de Boissy-Saint-Léger, de Bondy, de Bonneuil-sur-Marne, de Boulogne-Billancourt, de Bourg-la-Reine, de Boussy-Saint-Antoine, de Bry-sur-Marne, de Champlan, de Châtenay-Malabry, de Châtillon, de Chatou, de Chelles, de Chennevières-sur-Marne, du Chesnay-Rocquencourt, de Clamart, de Clichy-la-Garenne, de Colombes, de Courbevoie, de Créteil, de Croissy-sur-Seine, de Deuil-la-Barre, de Drancy, d'Eaubonne, d'Épinay-sous-Sénart, de Fontenay-aux-Roses, de Fontenay-sous-Bois, de Frépillon, de Garches, de Gennevilliers, de Gonesse, d'Igny, de l'Île-Saint-Denis, d'Issy-les-Moulineaux, de Joinville-le-Pont, de La Courneuve, de La Garenne-Colombes, de Levallois-Perret, des Lilas, de Limeil-Brévannes, de

Linas, de Livy-Gargan, de Longjumeau, de Maisons-Laffitte, de Malakoff, de Mandres-les-Roses, de Massy, de Meudon, de Moisselles, de Montfermeil, de Montlignon, de Montreuil, de Montrouge, de Nanterre, de Neuilly-Plaisance, de Noisy-le-Grand, de Noisy-le-Sec, d'Ormesson-sur-Marne, d'Orsay, de Pantin, des Pavillons-sous-Bois, du Perreux-sur-Marne, de Pierrefitte-sur-Seine, de Piscop, du Plessis-Robinson, du Pré-saint-Gervais, de Puiseux-en-France, du Raincy, de Romainville, de Rosny-sous-Bois, de Rueil-Malmaison, de Saint-Brice-sous-Forêt, de Saint-Cyr-l'École, de Saint-Denis, de Saint-Gratien, de Saint-Mandé, de Saint-Maure-des-Fossés, de Saint-Ouen, de Sarcelles, de Saulx-les-Chartreux, de Sceaux, de Sevran, de Soisy-sous-Montmorency, de Stains, de Suresnes, de Vanves, du Vésinet, de Verrières-le-Buisson, de Versailles, de Ville-d'Avray, de Villemomble, de Villeneuve-la-Garenne, de Villetaneuse, de Villiers-Adam, de Villiers-le-Bel, de Vincennes, de Viroflay, et de Wissous n'ont pas délibéré.

ARRÊTENT :

ARTICLE 1^{er} : La commune de Bures-sur-Yvette (91) est autorisée à adhérer au syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France au titre de la compétence « service public de distribution de gaz naturel ».

ARTICLE 2 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, les secrétaires généraux des préfectures de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise et des Yvelines sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de chacune de ces préfectures.

Fait à Paris, le 12 octobre 2023

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,


Marc GUILLAUME


Le préfet des Yvelines,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général


Victor DEVOUGE

Le préfet de l'Essonne,


Bertrand GAUME

Le préfet des Hauts-de-Seine,




Laurent HOTTIAUX

Le préfet de la Seine-et-Marne,



Pierre ORY


Le préfet de la Seine-Saint-Denis,



Jacques WITKOWSKI

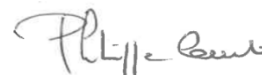
Pour la préfète et par délégation

Le Secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne



Ludovic GUILLAUME

Le préfet du Val-d'Oise,



Philippe COURT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>